



Concept de sécurité à l'Assemblée générale 2020 de la SCA

Pour préserver notre santé et celle de nos proches, le Comité de la SCA applique strictement les mesures de protection des autorités :

- en mettant à disposition du désinfectant pour les mains et des masques chirurgicaux
- en vous priant de bien vouloir lui signaler au cas où vous présentez des symptômes de maladie dans les deux semaines qui suivent l'AG !

Le Comité de la SCA prie toutes les personnes présentes à l'AG de respecter les indications suivantes :

- Se rendre à l'AG et rentrer chez soi avec son propre véhicule comme à vélo, en moto ou en voiture. En cas de covoiturage, il est indispensable de se conformer aux règles de distanciation et d'hygiène de l'OFSP et par ailleurs recommandé de porter un masque chirurgical
- se saluer sans embrassades ni poignées de main
- se désinfecter les mains dans la zone d'entrée
- Garder une distance de 1,5 mètre entre chaque personne
- Porter un masque chirurgical jusqu'à ce que toutes les personnes soient assises et dans toutes les situations où la distance de 1,5 mètres ne peut être respectée
- Les personnes particulièrement vulnérables au COVID-19 peuvent participer à l'AG sous leur propre responsabilité. Le Comité de la SCA recommande aux personnes particulièrement vulnérables au COVID-19 de demander à leur médecin si leur santé le leur permet
- Toute personne qui présente des symptômes de maladie ou qui a été en contact avec une personne testée positive doit rester à la maison.

Merci de tout cœur pour votre soutien et votre collaboration ! 😊

Mesures et concept de protection valables à partir du 14.8.2020 et jusqu'à nouvel ordre. Le concept sera le cas échéant adapté aux exigences réglementaires.